



- conseil d'administration du 21 novembre 2007 -

RESOLUTION CA n°34-2007.
**CREATION D'UN SENTIER D'INTERPRETATION
AUTOUR DE LA MAISON
DU PARC NATIONAL DES PYRENEES A E TSAUT
- DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION -**

La vocation première du Parc National des Pyrénées est de préserver les espaces mais aussi d'accueillir sur son territoire protégé un public toujours plus nombreux.

L'effort en faveur des publics en difficulté doit porter sur la réalisation d'opérations spécifiques avec notamment l'adaptation des maisons du Parc National des Pyrénées (*accessibilité et création d'outils pédagogiques pour les quatre handicaps majeurs*), la création de sentiers d'interprétation accessibles à tous, la formation des encadrants...

Il est donc apparu opportun de profiter de l'espace disponible vacant aux abords immédiats de la maison du Parc National des Pyrénées d'Etsaut en vallée d'Aspe pour y réaliser un sentier d'interprétation pour tous.

Ce sentier formera ainsi un ensemble cohérent avec la maison elle-même qui vient d'être récemment rénovée et labellisée « *tourisme & handicap* » pour les quatre handicaps (*moteur, visuel, auditif, mental*).

Une telle réalisation constituerait par ailleurs la première réalisation de ce type sur le département des Pyrénées-Atlantiques et sur la chaîne des Pyrénées.

La réalisation d'un sentier d'interprétation pour tous, à Etsaut, sur le thème des « *arbres et arbustes des Pyrénées – leur biodiversité* » concourt :

- à l'organisation de l'accueil touristique au long de la chaîne des Pyrénées,
- à l'accueil de tous les publics sur toute la chaîne des Pyrénées,
- à la mise en valeur de la richesse floristique de la chaîne des Pyrénées,
- à la création d'un lieu d'accueil touristique supplémentaire dans les Pyrénées. Ce lieu s'intégrera dans le réseau des sites gérés par le Parc National des Pyrénées.

Les travaux de réalisation de ce sentier seront terminés en février 2008.

Le coût d'opération est de coût d'opération de 157 353,81 € toutes taxes comprises.

Une subvention a été sollicitée, pour un montant de 31 000,00 €, auprès du Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire (*F.N.A.D.T.*) massif.

././

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

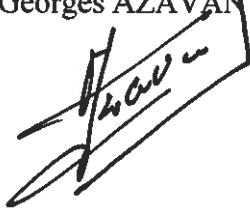
- sur le rapport de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées,

approuve cette demande de subvention de 31 000,00 € pour un coût d'opération de 157 353,81 € toutes taxes comprises.

Fait à Tarbes, le 21 novembre 2007.

Le Président,

Georges AZAVANT



Le Directeur,

Rouchdy KBAIER

